

CADRE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Pose de revêtements de toiture (DEP 5351)

Équipe de production

Coordination

Sonia Forbes
Responsable de secteurs de formation
Direction de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Conception et rédaction

Richard Blouin
Enseignant
Commission scolaire de la Capitale

Régis Décoste
Conseiller pédagogique en mesure et évaluation
Commission scolaire de la Capitale

Benoît Girard
Enseignant
Commission scolaire de la Capitale

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des
communications du ministère de l'Éducation et
de l'Enseignement supérieur

Mise en pages et édition

Sonia Tremblay-Dubeau
Agente de bureau
Commission scolaire de la Capitale

Remerciements

La production du présent document a été possible grâce à la participation de nombreux collaborateurs et collaboratrices du milieu de l'éducation. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur remercie les personnes suivantes.

Julie Beaudette
Conseillère en formation
Commission de la construction du Québec

Isabelle Dion
Conseillère pédagogique
Centre de formation Le Chantier

Manon Beaudoin
Conseillère pédagogique
Banque d'instruments de mesure BIM-FP

André Elieff
Enseignant
Centre de formation Le Chantier

Richard Breen
Enseignant
École de formation professionnelle de Châteauguay

André Royer
Responsable de secteurs de formation
Direction de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Nathalie Chevrier
Conseillère pédagogique
École de formation professionnelle de Châteauguay

Carolle Tremblay
Conseillère pédagogique
Commission scolaire des Laurentides

Geneviève Daigle
Chef d'équipe - reconnaissance des acquis et des
compétences et évaluation des apprentissages
Direction de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Table des matières

Présentation.....	1
Première partie	
Fondements et assises guidant l'évaluation.....	5
Qualités d'une épreuve.....	6
Éléments constitutifs de chaque compétence	7
Synthèse du programme d'études.....	9
Deuxième partie	
Métier et formation.....	13
Santé et sécurité sur les chantiers de construction.....	15
Mobilisation de chantier	17
Pose d'un revêtement d'asphalte et de gravier	19
Pose d'un revêtement de membranes élastomères	21
Pose d'un revêtement de bardeaux.....	23
Pose d'un revêtement de membranes TPO	25
Pose d'un revêtement de membranes EPDM	27
Caractéristiques techniques et concepts de couverture.....	29
Réparation de couvertures	31
Organismes de l'industrie de la construction.....	33

Présentation

Le Ministère met à la disposition du réseau un cadre d'évaluation des apprentissages pour chacun des nouveaux programmes d'études qu'il élabore. Ce cadre s'adresse aux personnes responsables de l'évaluation des compétences dans les commissions scolaires.

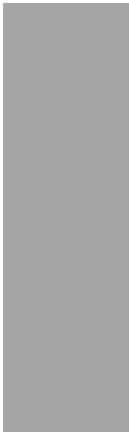
Le cadre d'évaluation des apprentissages comprend deux parties. La première :

- résume les fondements et les assises guidant l'évaluation des apprentissages;
- explique les éléments constitutifs de chaque compétence du cadre d'évaluation des apprentissages;
- présente la synthèse du programme d'études *Pose de revêtements de toiture (DEP 5351)*.

La deuxième partie présente, pour chaque compétence du programme d'études :

- les spécifications recommandées par le Ministère, c'est-à-dire les éléments essentiels et les critères de performance retenus pour l'évaluation ainsi que leur pondération jusqu'à 70 points sur 100;
- une ou des règles de verdict, s'il y a lieu;
- la description de l'évaluation.

Les commissions scolaires ont, pour leur part, à bonifier de 30 points sur 100 ces spécifications. Elles ont aussi la responsabilité de procéder à l'élaboration des épreuves pour l'évaluation aux fins de la sanction. Toute épreuve élaborée par le Ministère est prescrite et doit être utilisée par l'établissement scolaire.



Première partie

Fondements et assises guidant
l'évaluation

Éléments constitutifs
de chaque compétence

Synthèse du programme d'études

Fondements et assises guidant l'évaluation

Le programme d'études est le référentiel pour la planification des activités d'apprentissage et d'évaluation. Lorsqu'il s'agit d'élaborer les outils d'évaluation, il faut également prendre en compte les caractéristiques, les valeurs et les qualités servant d'assises au processus. Voici, en résumé, celles qui ont guidé l'équipe de production dans l'élaboration de ce cadre d'évaluation des apprentissages.

En formation professionnelle, puisque le programme d'études est défini par compétences, l'évaluation aux fins de la sanction doit tenir compte de certaines caractéristiques :

- **L'évaluation est multidimensionnelle**, c'est-à-dire qu'elle repose sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.). Toutefois, lors de l'évaluation aux fins de la sanction, seules les dimensions essentielles à la démonstration de la compétence sont retenues;
- **L'interprétation est critérielle**, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur des critères de performance qui sont en relation avec les exigences d'exercice de la compétence et qui sont présents dans le programme d'études;
- **La notation est dichotomique**, c'est-à-dire que seulement deux notations sont possibles : la totalité des points ou aucun point pour chaque critère; par exemple, si un critère vaut 15 points, un seul des deux résultats peut être attribué, soit 0 ou 15. Cette pondération est fixée en fonction de l'importance de chacun des critères dans le métier;
- **Le verdict est déterminé par un seuil de réussite**, c'est-à-dire qu'il comprend le nombre de points à atteindre, établi en fonction de la complexité et de l'ampleur de la tâche à effectuer.

Qualités d'une épreuve

L'évaluation en formation professionnelle repose sur des valeurs de justice, d'égalité, d'équité, de rigueur, de transparence et de cohérence¹. Qu'il s'agisse d'épreuves ministérielles ou d'établissement, elles doivent présenter certaines qualités² incontournables, décrites dans le tableau suivant.

Qualité	Description
Validité	L'épreuve est valide si elle sert à évaluer tout ce qu'elle doit évaluer et seulement ce qu'elle doit évaluer. Toutes ses composantes doivent donc être représentatives des éléments correspondants de la compétence, des critères de performance ou de participation et, ultimement, de l'énoncé de la compétence.
Fidélité	L'épreuve est fidèle si elle mesure avec la même exactitude ce qu'elle doit mesurer auprès de sujets équivalents, placés dans des conditions similaires. Les critères de performance sont univoques, c'est-à-dire qu'ils sont clairs et ont le même sens pour l'ensemble des évaluatrices et des évaluateurs.
Faisabilité	La faisabilité requiert que l'on puisse administrer l'épreuve envisagée en faisant appel à des ressources suffisantes et disponibles : durée réaliste, conditions reproductibles, ressources humaines et matérielles disponibles, etc.

¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Politique d'évaluation des apprentissages*, Québec, Les Publications du Québec, 2003, p. 9 à 11.

² Renald LEGENDRE, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 3^e éd., Montréal, Guérin Éditeur, 2005. P. 604, 609 et 1404.

Éléments constitutifs de chaque compétence

Compétence et énoncé de la compétence

La compétence en formation professionnelle est traduite en comportement ou en situation. Elle présente des repères et des exigences précises en termes pratiques pour l'apprentissage. La compétence traduite en comportement décrit les actions et les résultats attendus de l'élève. La compétence traduite en situation décrit la situation éducative dans laquelle se trouve l'élève pour effectuer ses apprentissages.

Spécifications recommandées par le Ministère

Les spécifications ont été déterminées en fonction de l'ampleur de la compétence, de l'exigence visée par les critères de performance, de la séquence et de l'intégration des apprentissages ainsi que de la faisabilité de l'évaluation. Pour les compétences traduites en comportement, elles présentent les éléments de la compétence, les critères de performance et la pondération recommandée :

- **Éléments de la compétence** : les éléments retenus représentent les aspects essentiels de la compétence. Ils peuvent évoquer les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence;
- **Critères de performance** : les critères retenus définissent les exigences à respecter et accompagnent soit les éléments de la compétence, soit l'ensemble de la compétence³;
- **Pondération recommandée** : la pondération est la valeur numérique donnée aux critères de performance. Cette valeur correspond à des multiples de 5 et totalise 70 points sur 100.

Pour les compétences traduites en situation, les spécifications présentent les phases de réalisation et les critères de participation qui leur sont associés :

- **Critères de participation** : les critères retenus représentent les exigences de participation que l'élève doit respecter en fonction des trois phases du plan de mise en situation : information, réalisation et synthèse. Ils portent sur la façon d'agir et non sur les résultats à obtenir.

³ Les critères de performance qui accompagnent l'ensemble de la compétence se repèrent par le symbole >>.

Règles de verdict

Les règles de verdict sont des critères de performance qui ont préséance sur tous les autres critères au moment de l'évaluation et qui doivent être respectés. Une règle de verdict est déterminée seulement pour des critères qui, en milieu de travail, sont déterminants quant à la protection des personnes, par exemple les règles relatives à la santé et à la sécurité au travail, à l'hygiène et à la salubrité alimentaires, à l'hygiène et à l'asepsie ou à la protection de l'environnement.

Description de l'évaluation

La description de l'évaluation précise certaines exigences ainsi que les conditions dans lesquelles l'élève devrait être placé au moment de l'évaluation. Elle est rédigée pour les compétences traduites en comportement et pour les compétences traduites en situation.

La description de l'évaluation comprend l'objet d'évaluation exprimé sous la forme d'un résultat attendu pour la compétence traduite en comportement; l'engagement de l'élève dans la démarche pour la compétence traduite en situation; des renseignements sur les conditions d'évaluation qui précisent ce qui devrait être permis ou remis à l'élève lors de l'évaluation; des consignes particulières; et des balises pour l'interprétation des critères de performance et des critères de participation du programme d'études.

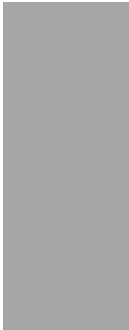
Synthèse du programme d'études

Le programme d'études *Pose de revêtements de toiture (DEP 5351)* mène à l'obtention du diplôme d'études professionnelles.

Le programme d'études est d'une durée de 630 heures et est divisé en 11 compétences dont la durée varie de 15 à 120 heures.

Les compétences du programme d'études sont les suivantes :

Rappel de la compétence	Code	Numéro	Durée	Unités
Métier et formation	258601	1	15	1
Santé et sécurité sur les chantiers de construction	254992	2	30	2
Mobilisation de chantier	258613	3	45	3
Pose d'un revêtement d'asphalte et de gravier	258628	4	120	8
Pose d'un revêtement de membranes élastomères	258638	5	120	8
Pose d'un revêtement de bardeaux	258647	6	105	7
Pose d'un revêtement de membranes TPO	258653	7	45	3
Pose d'un revêtement de membranes EPDM	258663	8	45	3
Caractéristiques techniques et concepts de couverture	258673	9	45	3
Réparation de couvertures	258683	10	45	3
Organismes de l'industrie de la construction	254991	11	15	1



Deuxième partie

Spécifications recommandées

Règles de verdict

Description de l'évaluation

Compétence 1

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Se situer au regard du métier et de la démarche de formation.

Spécifications

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

Phase d'information

- Recueil des données sur la majorité des sujets à traiter.

Phase de réalisation

- Participe activement aux activités organisées.

Phase de synthèse

- Produit un rapport qui comporte :
 - une présentation sommaire de ses goûts et de ses champs d'intérêt;
 - des explications sur son orientation professionnelle, en établissant, de façon explicite, les liens demandés.

Description de l'évaluation

L'évaluation de la participation se déroule pendant le temps dévolu à la compétence et portera sur les données recueillies à différents moments du déroulement des activités de formation. Cependant, un jugement définitif sur un critère ne devrait être porté qu'à la fin de la phase correspondante, dans le plan de mise en situation. On s'attend à ce que chacune des phases de la compétence soit accompagnée de consignes particulières et des documents nécessaires à sa réalisation. Le travail de collecte des données devrait être effectué à partir de références sur support traditionnel ou électronique. Peu importe la forme et le support utilisé pour consigner les données, le jugement ne devrait pas porter sur la qualité, mais sur le recueil d'une quantité suffisante de données pertinentes aux sujets à traiter. La participation active de l'élève aux différentes activités individuelles, en groupe ou en sous-groupe, organisées est jugée essentielle pour la réussite de cette compétence. Pour la production du rapport, les élèves sont invités à partager leur opinion sur leurs goûts, leurs aptitudes et les sujets qui suscitent leur intérêt. Elles ou ils confirment ou infirment ensuite leur choix d'orientation professionnelle en faisant des parallèles avec les exigences du métier.

Compétence 2

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction.

Spécifications

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

Phase d'information

- Consulte les sources d'information mises à sa disposition.

Phase de réalisation

- Participe avec sérieux aux activités proposées.

Phase de synthèse

- Produit un bilan contenant :
 - un résumé des connaissances et habiletés nouvellement acquises;
 - une évaluation de sa propre attitude à l'égard de la santé et de la sécurité au travail;
 - les objectifs et les moyens à prendre pour préserver sa santé, sa sécurité et son intégrité physique, ainsi que celles des autres, sur un chantier de construction.

Description de l'évaluation

L'évaluation de la participation se déroule pendant le temps dévolu à la compétence et portera sur les données recueillies à différents moments du déroulement des activités de formation prévues au plan de cours de l'*Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP Construction)*. Pour démontrer une participation sérieuse aux activités proposées, on s'attend à ce que l'élève consulte les documents remis, suive attentivement les explications données et s'efforce de répondre aux questionnaires proposés. Les interventions de l'élève devraient se faire au moment approprié ou à la demande du formateur et se dérouler selon les règles élémentaires de civilité. Les échanges et les discussions devraient toujours être directement liés au sujet traité. L'élève ferait également preuve d'intérêt au moment de corriger ses erreurs. Pour la présentation du bilan, l'élève pourrait effectuer les activités de synthèse prévues au *Manuel de l'apprenant*. Les exigences établies par l'*Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP Construction)* se doivent d'être respectées pour l'émission de l'attestation.

Compétence 3

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Participer à des activités de mobilisation et de démobilisation de chantier.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Établir des périmètres de sécurité.	
• Installation sécuritaire des garde-corps.	10
• Délimitation complète des zones de travail.	10
2 Se servir d'un équipement d'accès.	
• Assemblage sécuritaire des échafaudages.	15
3 Déplacer ou lever des charges.	
• Utilisation appropriée des méthodes d'attache.	10
• Utilisation sécuritaire de l'équipement de levage.	15
• Respect des capacités de charge.	10

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait assembler un échafaudage tubulaire comportant au moins deux sections sur la longueur et deux sections sur la hauteur et le démonter. L'échafaudage devrait être monté sur un sol dont la surface est irrégulière. Le projet d'installation devrait nécessiter la mise en place de garde-corps. De plus, l'élève devrait attacher, déplacer et lever une charge composée de matériaux, d'outils ou d'équipements liés à l'exercice du métier et d'un niveau de complexité satisfaisant aux exigences du programme d'études. Le déplacement et le levage de la charge devront nécessiter l'établissement d'un périmètre de sécurité et pourront être effectués à l'aide d'un équipement de levage mécanique ou motorisé, au choix de l'examinatrice ou de l'examinateur.

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Poser un revêtement d'asphalte et de gravier.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Installer l'isolant et les panneaux de support. Asphaltage complet des tasseaux biseautés.	10
4 Installer les feutres en : - deux plis; - trois plis; - quatre plis. - Précision de l'alignement des feutres.	20
Application des quantités d'asphalte appropriées.	20
5 Procéder à la finition. Mise en place correcte des drains, des événements, des larmiers et des gargouilles.	10
Mise en place conforme des feutres et des bandes de renfort sur les projections.	10

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait effectuer la pose d'un revêtement d'asphalte et de gravier sur une superficie permettant l'évaluation des critères et d'un niveau de complexité satisfaisant aux exigences du programme d'études. L'installation devrait comprendre au moins 3 plis de feutre et nécessiter la mise en place de bandes de renfort en coton saturé sur des projections et le contournement d'éléments (drain, événement, mât d'alimentation électrique, parapet et appareils de ventilation, etc.) habituellement présents lors d'installations pour des toitures complètes. Prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant la pose du revêtement d'asphalte, afin d'évaluer la qualité de l'installation.

Compétence 5

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Poser un revêtement de membranes élastomères.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Installer les membranes de sous-couche.	
Soudage au chalumeau des membranes de sous-couche conforme aux exigences du fabricant.	20
4 Installer les membranes et les éléments de finition.	
Mise en place correcte des drains, des événements, des gargouilles et des larmiers.	10
Mise en place correcte des bandes de renfort sur les projections.	10
Soudage au chalumeau correct des membranes de finition.	20
>> Poser un revêtement de membranes élastomères.	
Précision de l'alignement des membranes.	10

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait effectuer la pose d'un revêtement de membranes élastomères bicouches sur une superficie permettant l'évaluation des critères et d'un niveau de complexité satisfaisant aux exigences du programme d'études. L'installation devrait nécessiter la mise en place de bandes de renfort sur des projections et le contournement d'éléments (drain, événement, mât d'alimentation électrique, parapet et appareils de ventilation, etc.) habituellement présents lors d'installations pour des toitures complètes. Prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant la pose de la membrane de finition, afin d'évaluer la qualité de l'installation de la membrane de sous-couche.

Compétence 6

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Poser un revêtement de bardeaux.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Installer la sous-couche.	
• Fixation mécanique correcte d'une membrane protectrice d'avant-toit autocollante, du papier-feutre ou du papier synthétique.	10
• Alignement précis de la sous-couche.	10
4 Installer les bardeaux avec une cloueuse pneumatique ou avec un marteau.	
• Fixation mécanique correcte des solins métalliques.	10
• Mise en place et fixation mécanique des bardeaux conformes aux exigences du fabricant.	20
5 Procéder à la finition.	
• Mise en place correcte des événements et des bouches de ventilation.	10
• Découpe et installation correctes des bardeaux dans les solins métalliques.	10

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait effectuer la pose d'un revêtement de bardeaux sur une superficie permettant l'évaluation des critères et d'un niveau de complexité satisfaisant aux exigences du programme d'études. L'installation devrait nécessiter la mise en place et la fixation de solins métalliques et le contournement d'éléments (événement, mât d'alimentation électrique, lucarne, cheminée et appareils de ventilation, etc.) habituellement présents lors d'installations pour des toitures complètes. Prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant la pose des bardeaux, afin d'évaluer la qualité de l'installation de la sous-couche et des solins.

Compétence 7

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Poser un revêtement de membranes polyoléfine thermoplastique (TPO).

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Installer les membranes polyoléfine thermoplastique. Mise en place et fixation mécanique des membranes conformes aux exigences du fabricant.	20
4 Procéder à la finition. Mise en place correcte des drains, des événements, des larmiers et des gargouilles.	10
Collage et mise en place conformes des membranes et des bandes de renfort sur les projections.	10
Découpe précise des membranes et des éléments de finition.	10
>> Poser un revêtement de membranes polyoléfine thermoplastique (TPO). Étanchéité de la couverture.	20

Règles de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait effectuer la pose d'un revêtement de membranes de polyoléfine thermoplastique (TPO) sur une superficie permettant l'évaluation des critères et d'un niveau de complexité satisfaisant aux exigences du programme d'études. L'installation devrait nécessiter la mise en place de bandes de renfort sur des projections et le contournement d'éléments (drain, événement, mât d'alimentation électrique, parapet et appareils de ventilation, etc.) habituellement présents lors d'installations pour des toitures complètes. L'utilisation du robot soudeur ou du pistolet à air chaud pour le soudage des joints des membranes est au choix de l'examinatrice ou de l'examineur. Pour l'évaluation du critère portant sur l'étanchéité de la couverture, l'examinatrice ou l'examineur devrait utiliser le crochet pour la vérification des joints.

Compétence 8

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Poser un revêtement de membranes éthylène-propylène-diène monomère (EPDM).

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
4 Installer les membranes éthylène-propylène-diène monomère.	
• Pose en indépendance des membranes conforme aux exigences du fabricant.	15
• Application correcte du ruban autocollant ou de l'adhésif sur les joints de chevauchement.	15
5 Procéder à la finition.	
• Mise en place correcte des drains, des événements, des larmiers et des gargouilles.	10
• Mise en place conforme des membranes et des bandes de renfort sur les projections.	10
• Découpe précise des membranes et des éléments de finition.	10
• Application correcte du scellant aux endroits appropriés.	10

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait effectuer la pose d'un revêtement de membranes éthylène-propylène-diène monomère (EPDM) sur une superficie permettant l'évaluation des critères et d'un niveau de complexité satisfaisant aux exigences du programme d'études. L'installation devrait nécessiter la mise en place de bandes de renfort sur des projections et le contournement d'éléments (drain, événement, mât d'alimentation électrique, parapet et appareils de ventilation, etc.) habituellement présents lors d'installations pour des toitures complètes.

Compétence 9

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Analyser les caractéristiques techniques de couvertures.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Observer différentes toitures. • Relevé des types de platelages.	10
2 Distinguer les concepts de couverture utilisés en pose de revêtements de toiture. • Description juste des caractéristiques techniques des couvertures de type ventilé, sandwich et inversé.	10
• Description des principales applications des concepts de couverture en fonction des besoins d'habitation et des caractéristiques du bâtiment.	10
3 Indiquer les méthodes de construction à utiliser pour la réalisation de différents concepts de couverture. • Interprétation juste des principales incompatibilités entre les matériaux.	10
• Description juste des étapes de pose de revêtements.	10
• Description juste des types d'isolants et des substances à utiliser pour l'adhérence.	10
• Description juste des éléments de fixation nécessaires.	10

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait, au cours d'une épreuve de connaissances pratiques, analyser les caractéristiques techniques de différents types de couvertures à partir de documentation (devis, liste de matériaux, recueil de normes, fiches techniques, etc.). On suggère d'utiliser des questions ouvertes afin d'obliger l'élève à faire des liens parmi les connaissances accumulées. Cette façon de faire évite à l'élève de faire uniquement appel à la mémorisation et permet à l'examinatrice ou à l'examineur de porter un jugement sur les critères retenus pour l'évaluation de la compétence.

Compétence 10

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Effectuer des réparations de couvertures.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Préparer la réparation. Utilisation des méthodes d'assèchement et de dégarnissage appropriées.	10
4 Procéder à une réparation permanente ou temporaire. Pose judicieuse du ou des revêtements de remplacement en fonction du type de couverture.	10
Pose judicieuse des pièces de réparation.	10
Respect de la méthode d'installation.	15
Raccordement correct de la réparation avec la couverture existante.	10
>> Effectuer des réparations de couvertures. Apparence esthétique du travail.	15

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait effectuer la réparation d'un revêtement sur une superficie permettant l'évaluation des critères et d'un niveau de complexité satisfaisant aux exigences du programme d'études. La réparation devrait nécessiter la pose d'au moins une pièce de réparation sous le revêtement (pare-vapeur, isolation, panneau de support, sous-couche, etc.) et l'ajout de revêtement. Le type de revêtement à réparer est au choix de l'examinatrice ou de l'examineur. Prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant la pose du revêtement, afin d'évaluer la qualité de la réparation sous le revêtement.

Compétence 11

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Se situer au regard des organismes de l'industrie de la construction.

Spécifications

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

Phase d'information

- Consulte les sources d'information mises à sa disposition.

Phase de réalisation

- Participe avec sérieux et constance aux activités proposées.

Phase de synthèse

- Présente un bilan contenant un résumé des apprentissages réalisés ainsi qu'une appréciation de leur incidence sur son cheminement professionnel.

Description de l'évaluation

L'évaluation de la participation se déroule pendant le temps dévolu à la compétence et portera sur les données recueillies à différents moments du déroulement des activités de formation. Cependant, un jugement définitif sur un critère ne devrait être porté qu'à la fin de la phase correspondante, dans le plan de mise en situation. On s'attend à ce que chacune des phases de la compétence soit accompagnée de consignes particulières et des documents nécessaires à sa réalisation. La consultation de sources d'information peut être effectuée à partir de références sur support traditionnel ou électronique. La participation active de l'élève aux différentes activités individuelles, en groupe et en sous-groupe, organisées est jugée essentielle pour la réussite de cette compétence. Pour la présentation du bilan, les élèves sont invités à préparer un résumé des apprentissages réalisés ainsi qu'une appréciation de leur incidence sur son cheminement professionnel. L'élève présentera le bilan dans un document sur support papier ou électronique.